

Demande de modification de l'empattement

Véhicule de base :

Marque du véhicule Genre

N° de châssis N° de fiche de réception

N° de matricule 1ère mise en circulation

Description de la/des modification/s apportée/s

Sceau

Date et
signature

Requérant :

Firme / nom et prénom

Adresse

N° postal, localité N° tél./natel

Pièces à fournir :

- 1) Dessins des modifications avec indication des points de séparation, de renforcement et du genre de soudure.
- 2) Déclaration d'aptitude fournie par le constructeur d'origine pour une modification de l'empattement. Si, pour un véhicule transformé, il n'existe aucune garantie, l'atelier qui effectue la transformation peut délivrer cette garantie avec le rapport d'expertise établi par un organe de contrôle agréé par l'Office fédéral des routes (OFROU), selon l'art. 41 al. 5 de l'ordonnance du 19 juin 1995 concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV; RS 741.41).
- 3) Indications concernant l'adaptation de la direction, des transmissions et des dispositifs de freinage.

Le véhicule devra être présenté à l'autorité d'admission pour une expertise intermédiaire avant le montage de la superstructure.

Veuillez retourner le formulaire dûment complété à la division technique à Lausanne.

Réservé au SAN :

AUTORISATION

La modification de l'empattement décrite ci-dessus est autorisée

Lieu et date

Identité et visa de l'inspecteur

Emolument CHF

Timbre sans inspection technique

